

• BIENVENUE À GARDONNE

- **Kinésologue** - 15 rue de l'église - Maison de santé à Gardonne

Mme Anne-Sophie KASTEL - Tél : 06.14.27.51.91

La kinésiologie est une approche globale qui vise à retrouver un équilibre mental, émotionnel, énergétique et physique. Cette thérapie douce aide à identifier et libérer les blocages éventuels.

- **Encre de plume** - Un écrivain public à votre service.

Mme Solange Guimbal

37 chemin du grand croc - 24680 Gardonne

Contact : 0616192893 - mail : solange@encredeplume.fr - www.encredeplume.fr



• PÉTANQUE GARDONNAISE

Le repas « poule au pot » de la pétanque aura lieu le dimanche 16 février à 12 h à la salle du foyer club.

Inscriptions au 07 80 33 36 78



• EMPLOIS D'ÉTÉ

Comme tous les ans, tout Gardonnais âgé d'au moins 18 ans peut envoyer un cv et une lettre de motivation, à la mairie de Gardonne, avant le 21 mars à 16 h 30 dernier délai, pour travailler pendant les mois de juillet et août sur le site de la piscine municipale.



• ANIMATIONS DE LA COMMUNE



- **QUINE - Comité des Fêtes - 8 février - 20 H 30**

- **QUINE - Club de l'amitié - 11 février - 14 H 15**

- **REPAS POULE AU POT - Pétanque Gardonnaise - 16 février - 12 H**

- **MARCHÉ CHASSEUR (place du marché)- 2 mars - de 9 H à 12 H 30**

- **REPAS COCHONAILLES - Pétanque Gardonnaise - 2 mars - 12 H**

- **REPRÉSENTATION THÉÂTRE - les Gardons - 8 mars - 21 H**

- **QUINE - Club de l'amitié - 11 mars - 14 H 15**

- **REPRÉSENTATION THÉÂTRE - les Gardons - 15 mars - 21 H**

- **REPRÉSENTATION THÉÂTRE - les Gardons - 16 mars - 15 H**

- **REPRÉSENTATION THÉÂTRE - les Gardons - 22 mars - 21 H**



Je ne vous dis pas que ça va être facile, je vous dis que ça va en valoir la peine.

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

En ce début du mois de février, je souhaiterais revenir sur les différents événements qui ont eu lieu en janvier.

Comme à l'accoutumée, et nous vous en remercions vivement, vous êtes venus nombreux à la cérémonie des vœux du Maire et du conseil municipal.

Lors de cette soirée j'ai retracé entre autre l'année 2024 riche en travaux tels que la réfection d'une salle de classe, celle d'une toiture à l'Accueil, ou encore la 3ème tranche d'assainissement...

Les projets futurs ont également été présentés : l'agrandissement du gymnase Fernand Mourgues, l'extension de la mairie, la construction d'un nouveau restaurant scolaire et la vidéoprotection.

Un remerciement particulier a été adressé à nos agents communaux pour leur travail et leur disponibilité au service des habitants, ainsi qu'aux artisans, commerçants, entreprises ou agriculteurs qui sont le fleuron de l'économie locale.

Le tissu associatif n'a pas été oublié car son existence et son dynamisme font de Gardonne une commune où il fait bon vivre.

Il me paraît toujours nécessaire de rappeler combien il est important de s'investir bénévolement dans une association, en donnant de son temps et de son énergie au profit des autres.

Le samedi 18 janvier, les membres du conseil municipal et moi-même avons rendu visite à nos aînés ne pouvant ou ne souhaitant pas venir au repas en leur apportant un petit cadeau.

Enfin, le samedi 25 janvier a eu lieu le désormais traditionnel repas offert à nos anciens rassemblant 106 personnes.

Cette journée, comme toujours conviviale et festive, a permis à toutes et tous de se retrouver, d'échanger et d'apprécier les différents mets servis par les membres du conseil.

L'ambiance musicale aidant, ce fut une journée de plaisir pour tous les participants.

Ce mois de février, la commission finances va travailler sur la préparation budgétaire de la commune même si bien des inconnues existent face à des dotations de l'État toujours en baisse et un manque de visibilité certain...
Je pourrai sans doute vous en dire davantage dans les mois qui viennent.

Je vous souhaite un bon mois de février.

Bien à vous, votre Maire, Pascal DELTEIL.



Le mercredi 4 décembre à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

M. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :
Exonération totale des pénalités de retard pour les entreprises NOVAMIANTE et LHOMME & FILS pour le marché public de travaux Désamiantage & Démolition de l'annexe de la salle de sport pour la construction d'un restaurant scolaire
Le conseil municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

M. le Maire fait part au conseil municipal des vœux présentés par les associations, les entreprises et les administrés qui lui ont été adressés à la Mairie.

Remerciements de la famille CONNANGLE pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de M. CONNANGLE André.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2024.
Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

- Agrandissement du gymnase – Choix des entreprises retenues avec prix.
M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'appel d'offres en procédure adaptée ouverte pour 9 lots séparés lancée le 9 août 2024 pour l'agrandissement du gymnase Fernand Mourgues.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 novembre 2024 pour valider le rapport d'analyse établi par l'agence SCAPA Architectes Associés et pour attribuer les lots après analyse et le 08 janvier 2025 pour choisir les PSE

Le choix est établi selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40% pour la valeur technique de l'offre et 60% pour le prix des prestations).

Les offres des entreprises mieux disantes sont les suivantes :

| LOTS | Estimation MOE HT | Entreprises mieux disantes | Montant HT de BASE |
|--------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| 01 - Démolition Gros œuvre | 92 083,93 | MORON CONSTRUCTION | 94 243,64 |
| 02 - Charpente métallique bardage | 228 659 | VIGIER | 181 728,82 |
| 03 - Menuiseries extérieures | 17 514 | METALLERIE BERGERACOISE | 15 745 |

• SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison cynégétique s'achève mais nous serons toujours présents pour répondre (si l'on peut) aux petits problèmes liés à la faune sauvage...
Et les festivités, elles, continuent...

C'est ainsi qu'aura lieu le dimanche 2 mars 2025 notre traditionnel « marché chasseur » sur la place du marché de 9 h à 12 h 30.

Vous y trouverez la fameuse carbonade de sanglier* en barquette ainsi que nos pâtés chasseurs et confitures...

Et c'est avec grand plaisir que nous offrirons à chaque grand mère un bouquet de jonquilles cueillies et mises en bouquet par nos soins à l'occasion de la fête des grands-mères.

Vous pourrez réserver au 06 76 16 67 82 ou 06 88 44 64 07

Merci de votre fidélité

*carbonade : civet à la bière brune

Galette des chasseurs

Le dimanche 19 janvier, la traditionnelle galette des chasseurs a eu lieu.

Petits et grands sont venus passer un bon moment de convivialité sur le parking de chasse.



• BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Un broyage des végétaux est organisé par le SMD3 à la déchetterie de St. Pierre d'Eyraud du 10 au 22 février 2025 les lundis, mercredis et samedis.

Pour plus de renseignements, contactez le service usagers du SMD3 au 09 71 00 84 24 ou sur WWW.smd3.fr

• UNIS VERS CONTRE CANCER

Le mardi 15 janvier à la salle du Foyer-Club à Gardonne, avait lieu la remise de dons récoltés par l'association « Unis vers contre cancer » en faveur de l'Institut Bergonié, représenté par M. Gérard Carmona et du CHU de Bordeaux représenté par Mme Audrey Baradad.

La présidente de l'association, Mme Maryse Laval, a offert 2 chèques de 6500 euros chacun aux responsables de ces deux centres hospitaliers en déplorant que la récolte de bouchons ait été moins importante en 2024 que les années précédentes.

En effet, les bouchons sont aujourd'hui souvent solidaires des bouteilles et, de ce fait, ne sont pas séparés par l'utilisateur afin d'être récoltés et recyclés.

Pourtant les actions menées dans ces centres hospitaliers sont d'une importance majeure pour les malades, ainsi que pour leurs familles.

À titre d'exemple, grâce aux dons, deux classes sont en construction au sein du CHU de Bordeaux afin de permettre aux enfants atteints pour la majeure partie d'un cancer, de pouvoir poursuivre leur scolarité tout en continuant d'être dans un parcours de soins.

Une unité est également en travaux à l'hôpital Haut l'Evêque afin d'accueillir un plus grand nombre de personnes en soins palliatifs et ainsi les accompagner au mieux en fin de vie, travaux financés toujours grâce aux dons.

Ce ne sont que quelques exemples des actions menées, mais il est important de se rappeler la nécessité de trier les bouchons en tout genre et de les apporter dans les endroits de collecte tels que la mairie.

Merci de penser au tri en étant acteur et par un simple geste, agir au bénéfice des personnes gravement malades.

Pour tous renseignements : 06 71 93 34 69

**POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER,
POUR AIDER LES MALADES ET LEURS FAMILLES,
l'association « unis vers contre cancer »
a remis 13 000 € pour 2024**



EN 14 ANS, CE SONT 228 TONNES DE BOUCHONS TRIÉS

**ET UN DON TOTAL DE 136 000 €
MERCI ENCORE POUR VOTRE PARTICIPATION
À CETTE ACTION SOLIDAIRE !**

| | | | |
|--|-------------------|---------------------------------------|-------------------|
| 04 - Plâtrerie isolation BASE Faux plafonds PSE retenues | 20 750,80 | CHORT | 15 544,95 |
| 05 - Revêtements de sols | 92 266,33 | ART DAN | 75 480,78 |
| 06 - Équipement sanitaires | 24 000 | CHARLES LAMBERT & FILS | 37 500 |
| 07 - Électricité BASE PSE retenues | 8 800 | POLO & FILS | 35 490 17 000 |
| 08 - Tribunes BASE PSE non retenues | 84 480 | HUGON | 91 665 18 380 |
| 09 - VRD | 72 540 | EUROVIA | 63 163,26 |
| MONTANT HT | 641 094,06 | MONTANT BASE +PSE RETENUES | 641 012,45 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue les 9 lots de l'appel d'offres relatif à l'agrandissement du Gymnase Fernand Mourgues

- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

- Adhésion à la convention de médecine préventive 2025.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention et autorisent M. le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

- Sinistre du 25 mai 2024 : dégradations des biens de la commune.

M. Le Maire expose au conseil municipal que le 25 mai 2024 des dégradations ont été commises au préjudice de la commune sur des arbres, arbustes et panneaux de signalisations par un mineur et quatre majeurs.

La commune a fourni un devis de réparation d'un montant de 6767,30€. Cette somme sera répartie à parts égales entre les 5 mis en cause soit 1353,46€ chacun.

Cette proposition a été validée par le juge des enfants le 12 juillet 2024 et par le tribunal judiciaire de Bergerac le 05 août 2024.

À ce jour, un chèque de 1353,46€ émis par l'assurance MACIF concernant un mineur a été réceptionné.

- Bilan camping saison 2024.

M. Le Maire présente au conseil municipal le compte rendu du camping.

Le camping a été ouvert du 15 avril au 13 octobre 2024.

Les recettes 2024 s'élèvent à 15 380,64€.

- Tarifs saison camping 2025.

M. le Maire propose les tarifs suivants pour la saison 2025 :

Caravane : 4 € - Toile de tente (1pers) : 3 € - Toile de tente (2 pers. et+) : 4 €

Camping-car/Fourgon/Fourgon aménagé : 8 € - Vidange Camping-car : 5 €

Voiture : 2 € - Voiture couchette : 4 € - Moto : 2 € - Accès aux douches : 2 €

Adulte : 3 € - Enfant (de 3 à 13 ans) : 2 € - Animaux : 1 € - Électricité : 3 € - Visiteur : 2 €

Comparés à l'année 2024, les tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs proposés.

- Tarifs saison piscine 2025.

M. le Maire propose les tarifs suivants pour la saison 2025 :

Entrée Adulte : 3 € - Entrée Enfant (de 5 à 15 ans) : 2 €

Carte mensuelle Adulte : 42 € - Carte mensuelle enfant : 22 €

Groupe de 10 adultes (1 entrée accomp. gratuite) : 2 € par adulte

Groupe de 10 enfants (1 entrée accomp. gratuite) : 1 € par enfant

Boisson : 2 € - Glace : 1,50 € - Confiserie : 1 € - Petite confiserie : 0,50 €

Café : 1 € - Barquettes de frites : 2 € - Gaufre : 2 €

Comparés à l'année 2024, les tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs proposés.

- Exonération totale des pénalités de retard pour les entreprises NOVAMIANTE et LHOMME & FILS pour le marché public de travaux Désamiantage & Démolition de l'annexe de la salle de sport pour la construction d'un restaurant scolaire.

Les travaux de désamiantage et de démolition de l'annexe de la salle de sport pour la construction d'un restaurant scolaire ont donné lieu à la passation d'un marché notifié le 8 avril 2024 aux entreprises NOVAMIANTE lot n°1B Désamiantage et LHOMME & Fils lot n°1A Déconstruction pour une durée de travaux de 2 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service à savoir du 8 avril 2024. La date de fin d'exécution aurait dû être le 07 juin 2024. Or la date fixée pour l'achèvement des travaux est le 26 septembre 2024. Le délai d'exécution des travaux est donc dépassé.

En l'absence d'avenant de prolongation des délais ou d'ordre de service d'interruption et de reprise de travaux et en vertu de l'article 18 du CCAP, des pénalités pour retard d'exécution doivent être appliquées. La commune a la possibilité de renoncer partiellement ou totalement aux pénalités de retard dues par les titulaires sous la réserve toutefois que cet abandon de créance ne puisse être assimilé à un avantage injustifié.

Pour des raisons de sécurité liées à la proximité des élèves, il a été nécessaire de réaliser les travaux en dehors des périodes scolaires d'où les travaux cet été. Considérant les éléments qui précèdent, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à ne pas appliquer des pénalités pour retard de travaux prévues au CCAP du marché aux entreprises NOVAMIANTE titulaire du lot n°1B Désamiantage et LHOMME et FILS titulaire du lot n°1A Déconstruction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, exonère les entreprises NOVAMIANTE et LHOMME et Fils à l'intégralité des pénalités de retard dues.

- Compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 16 décembre 2024

- Rapports des commissions

La commission scolaire concernant la construction du restaurant scolaire s'est réunie le 10 décembre 2024.

Prochains conseils municipaux : 5 février et le 5 mars à 19 h

• REPAS DES ANCIENS

Le samedi 25 janvier avait lieu le repas des anciens à la salle du foyer club. Pas moins de 106 personnes ont répondu à l'invitation du conseil municipal.

La journée s'est déroulée dans une bonne et sympathique ambiance pour tous nos anciens.



• BRIC À BRAC

Le 31^{ème} bric à brac organisé par le comité des fêtes aura lieu dans les rues de Gardonne le dimanche 20 avril.

Coût de l'emplacement : 2,50 € le mètre.

Tél : 06 15 26 49 39 ou 05 53 27 20 38 le soir après 20 h

Mail : comitedesfetesgardonne@sfr.fr ou remplir le coupon réponse qui se trouve dans ce lien Gardonnais et le porter à la mairie accompagné de son règlement.